



Demande de nationalité française

Par **faycalb**, le 13/11/2013 à 11:53

Bonjour maitre,

Je me permets de vous transmettre ce message afin de vous présenter mon cas, , je suis de nationalité algérienne et je réside actuellement en France depuis 2011. Je me suis rendu compte après avoir consulté les archives familiales que mon grand père, est devenu français par jugement du tribunal civil de Sétif en Algérie le 14 octobre 1930, alors que celui-ci était âgé de 11 ans. Au cours de sa vie, mon grand-père était sous brigadier de police et a servi la France lors de la seconde guerre mondiale en intégrant l'armée française, et celui-ci a reçu par la suite une pension de retraite couvrant ses dernières années de travailles . Ainsi je souhaiterai savoir si je suis en droit de demander la nationalité française sachant que mon grand père a obtenu sa nationalité française alors que mon père n'était même pas né es ce que il me serai possible de demander un certificat de nationalité quel sont les démarches a entreprendre maitre et auprès de quel organisme ou administration française.
merci de me répondre maitre

cordialement.

Par **domat**, le 13/11/2013 à 12:54

bonjour,
en matière de nationalité française ce qui importe c'est qu'un de vos parents (père ou mère)soit français à votre naissance ou durant votre minorité.
avant 1962 tous les algériens étaient français (de statuts différents)et sont devenus algériens à l'indépendance de leur pays.
cdt